

Nantes, le 8 avril 2021

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 9 AVRIL 2021

Nantes Métropole agit pour répondre au défi climatique :

- ▶ **CANDIDATURE AU LABEL EUROPÉEN CIT'ERGIE GOLD**
- ▶ **ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES**

À l'occasion du prochain Conseil Métropolitain, Nantes Métropole propose de candidater au label européen Cit'ergie Gold et d'adopter son nouveau schéma directeur des énergies. Après l'adoption du « Plan climat air énergie territorial » en décembre 2018, la labellisation Cit'ergie Gold et le schéma directeur des énergies sont deux outils essentiels permettant à la collectivité et à ses habitants d'évaluer le chemin parcouru.

Nantes Métropole candidate au label « Cit'ergie Gold »

Référentiel européen, porté en France par l'ADEME (Agence nationale de la transition écologique), Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

L'intérêt de la démarche Cit'ergie réside dans 2 principaux points :

- un référentiel exigeant de 60 mesures, mis à jour régulièrement ;
- une labellisation obtenue pour 4 ans : chaque année, le conseiller Cit'ergie revient pour mesurer les progrès réalisés dans le plan d'actions retenu par la collectivité et rédige un rapport transmis à l'ADEME.

Il existe 3 niveaux de labellisation :

- Niveau 1 : « Cap Cit'ergie »
- Niveau 2 : « Cit'ergie »
- Niveau 3 : « Cit'ergie Gold »

En 2010, la Ville de Nantes recevait son premier label Cit'ergie (note de 55%) et faisait partie des premières collectivités labellisées en France, aux côtés de Rennes. En 2013, Orvault s'engageait dans la démarche. En 2015, Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont été labellisées (avec une note de 64 % pour la Métropole et 60 % pour la Ville de Nantes).

Ce label permet aujourd'hui à la collectivité d'affirmer que le territoire de Nantes Métropole agit efficacement et de manière volontariste pour relever le défi climatique, et que la collectivité a beaucoup progressé depuis 5 ans, notamment grâce à l'effet levier du Grand Débat sur la Transition énergétique de 2016/2017.

En 2021, Nantes Métropole et la Ville de Nantes proposent à la commission nationale du label d'examiner une candidature conjointe pour le niveau Cit'ergie Gold, niveau d'excellence, avec une note de 77 %.



Les deux collectivités proposent d'agir sur des chantiers prioritaires, regroupés en 17 actions, qui feront l'objet d'un suivi annuel avec le conseiller Cit'ergie, sur la période 2021/2024. Ces actions concernent l'organisation interne, l'urbanisme, les déplacements, le développement économique ou encore l'approvisionnement énergétique. A titre d'exemple, voici quelques actions emblématiques que souhaite porter la collectivité dans les 4 prochaines années :



- **sur le volet « organisation interne »** : une réflexion particulière sera engagée pour évaluer les impacts climat des budgets adoptés par Nantes Métropole et la Ville de Nantes, dans le but d'identifier les dépenses avec un impact environnemental positif et celles avec un impact négatif ;
- **sur le volet « urbanisme »** : une évaluation de la prise en compte de la transition écologique sur l'ensemble des opérations d'aménagement engagées sera conduite pour proposer les conditions d'un renchérissement des ambitions écologiques le cas échéant ;
- **sur le volet « mobilités »** : la stratégie métropolitaine en matière de logistique urbaine sera renforcée et une feuille de route transversale pour encourager les évolutions du secteur privé vers des modèles durables et résilients sera co-construite ;
- **sur le volet « développement économique »** : en lien avec les 16 chantiers prioritaires de la démarche "Reprise Économique Durable", les contours d'un tourisme responsable seront travaillés avec les acteurs économiques ;
- **sur le volet « approvisionnement énergétique »** : un audit / bilan énergie et émissions gaz à effet de serre sera réalisé sur les installations eau et assainissement du territoire métropolitain dont la facture énergétique est estimée autour de 5 M€ et un plan d'actions pluriannuel sera défini.

L'obtention de ce label permet ensuite aux collectivités d'obtenir un soutien financier de l'ADEME pour mener à bien leurs actions.

Calendrier de la labellisation :

- Avril 2021 : passage de la délibération en conseil métropolitain pour faire voter cette candidature et audit de Nantes Métropole par deux auditeurs indépendants ;
- Juillet/août 2021 : examen du dossier de candidature par la commission nationale, puis la commission européenne du label ;
- Septembre 2021 : décision d'attribution des labels ;
- Janvier 2022 : remise des labels aux Assises européennes de la transition énergétique.

Nantes Métropole adopte son schéma directeur des énergies

Le schéma directeur des énergies de Nantes Métropole fait partie des actions valorisées par le référentiel du label Cit'ergie Gold.

Le plan climat air énergie territorial, approuvé en décembre 2018, fixe des objectifs territoriaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations énergétiques, et de part des énergies renouvelables.

Le schéma directeur des énergies (SDE) vise à faire émerger une stratégie énergétique et des orientations territorialisées en matière de production, de distribution et de consommation énergétique sur le territoire de la métropole, déclinées en cohérence avec les objectifs fixés dans les différentes politiques publiques sectorielles. Démarche volontaire engagée par le territoire de Nantes Métropole, le SDE est un outil de planification essentiel pour la mise en œuvre des engagements énergie/climat. C'est à partir de ce SDE que chaque politique publique aura de manière précise un « cap à suivre » pour la mise en œuvre des projets dans les années à venir.

L'approche retenue par Nantes Métropole, accompagnée par l'agence d'urbanisme AURAN, repose sur les éléments suivants :

- 1) Passer d'une vision énergétique stratégique à une **déclinaison opérationnelle territorialisée** en intégrant l'énergie dans les champs d'actions sectoriels de la collectivité ;
- 2) **Appréhender de manière croisée les données** de consommation d'énergie et les potentiels d'économies associés, les potentiels de production d'énergies renouvelables et de récupération et les capacités actuelles et futures des réseaux d'énergies ;
- 3) **Mobiliser les acteurs et les entreprises** en appréciant leurs capacités d'actions aux côtés de la collectivité et renouveler les formes de partenariats ;
- 4) **Faire émerger des synergies territoriales** aux différentes échelles grâce à une meilleure vision des enjeux et besoins énergétiques actuels et projetés.

La réflexion a été conduite sur **tous les leviers d’actions** :

- en matière d’efficacité énergétique, de sobriété et de maîtrise de la demande en énergie ;
- en matière de production en énergies renouvelables et de récupération locales ;
- en ce qui concerne les réseaux d’énergie.

Les secteurs étudiés pour atteindre les objectifs énergie/climat :

- **l’urbanisme** (rénovation énergétique, opérations d’aménagement...) ;
- **les déplacements** (mise en oeuvre du plan de déplacements urbains, logistique urbaine...) ;
- **le développement économique** (performance énergétique des gros consommateurs et des zones d’activités...) ;
- et **l’approvisionnement énergétique** (réseaux de chaleur, plan soleil...).

Ainsi, les conclusions de cette première étape du SDE sont les suivantes :

- le SDE décline un scénario opérationnel qui permet d’atteindre les **objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre** à 2020 (à savoir une réduction de 30 % du niveau d’émission par habitant par rapport à 2003) et à 2030 (à savoir une réduction de 50 % du niveau d’émission par habitant par rapport à 2003) ;
- le SDE décrit le chemin opérationnel pour que la **production des énergies renouvelables** atteigne 20 % de la consommation à 2030 et 50 % à 2050.
- pour l’objectif de **réduction des consommations énergétiques**, il convient d’inventer et mettre en œuvre des ruptures dans nos modèles, pour changer d’échelle.

Après cette première étape, une nouvelle phase s’engagera :

- **du point de vue opérationnel** : mise en œuvre des stratégies sectorielles identifiées ;
- **du point de vue stratégique** : réflexion à engager sur des « ruptures » nécessaires pour atteindre cet objectif ambitieux, à l’aune des enseignements de la crise sanitaire, et inflexions à apporter au SDE au regard de nouveaux objectifs de mandat. Un nouveau chemin opérationnel et politique devra être identifié pour atteindre collectivement la neutralité carbone et le 100 % énergies renouvelables d’ici 2050.

L’intégralité des éléments (diagnostic et stratégie) de ce schéma directeur des énergies seront mis en ligne à disposition du public sur metropole.nantes.fr à partir du vendredi 9 avril.